

où l'homme suppliant venait fléchir la colère suprême , il appréhenda de se montrer inflexible vis-à-vis d'un frère coupable et malheureux. Par suite de ce religieux sentiment, il dut venir en la pensée des législateurs d'interdire toute violence, dans les saints lieux, à l'égard de quiconque, pressé par la crainte de la justice humaine, avait pu s'y réfugier assez à temps pour échapper à ses coups. C'est précisément en quoi consistait le droit d'asile. La loi de nature enfanta cette institution ; la loi mosaïque en adopta une disposition remarquable, en créant des villes de refuge, pour ceux dont la main avait frappé un Israélite, sans que le cœur fût complice de l'attentat. Le tabernacle et les deux temples offraient aussi aux réfugiés un inviolable abri.

Chez les payens , en multipliant les asiles , on ne fit qu'encourager les forfaits. Les temples, les statues des dieux, la tombe des héros, les autels, les aigles romaines, les drapeaux des légions, le foyer sacré des princes, tout devint asile. Les banqueroutiers frauduleux n'avaient qu'à mettre le pied sur le seuil du temple de Calydon en Etolie, et ils avaient obtenu la remise de leurs dettes et l'impunité de leurs crimes.

Vint la religion chrétienne toute d'amour et de pardon. Le temple du rédempteur ne pouvait manquer d'être aussi l'autel du refuge. La main de la justice resta glacée devant le sanctuaire eucharistique ; le glaive du prince n'osa frapper à l'ombre de la croix. Les deux autorités s'unirent pour consacrer le principe de la franchise des églises. Ce que la foi avait introduit, le zèle l'étendit et le multiplia dans les sixième, septième et huitième siècles. Les monastères, les tombeaux des saints participèrent aux privilèges des églises ; l'abus s'y glissa. Charlemagne porta les premiers coups à l'ancien droit ; nos princes par leurs lois en achevèrent lentement la destruction. Il n'y a plus d'autre asile pour le coupable maintenant que les ténèbres où n'a point pénétré la justice, et puis le sol de l'étranger. Dans les autres parties de l'église catholique, ils avaient survécu jusqu'à la révolution française ; on cite encore un